

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

article R2123-1 1° du code de la commande publique

*_*_*_*_*

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Maître de l'ouvrage : Commune de TILLOY LES MOFFLAINES

Objet de la Consultation : Fourniture et livraison de repas en liaison froide (restauration des élèves de l'école communale et des enfants de l'accueil de loisirs)

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Tilloy-les-Mofflaines

Date limite de réception des offres : le 25/07/2022 à 12h00

CARACTERISTIQUES GENERALES

➤ **Collectivité contractante :**

Commune de Tilloy-les-Mofflaines

Mairie de Tilloy-les-Mofflaines
46 avenue Charles de Gaulle
62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES
Tél. : 03.21.73.25.75
Fax : 03.21.50.84.11
E-mail : contact@tilloylesmofflaines.fr

➤ **Objet de la consultation :**

Fourniture et livraison de repas en liaison froide (restauration des élèves de l'école communale et des enfants de l'accueil de loisirs)

➤ **Remise des offres :**

Délai de validité : 90 jours

Date limite de réception : 25/07/2022

Heure limite de réception : 12 h 00

Le présent R.C. comporte 7 feuillets.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Entendue de la consultation et mode d'appel d'offres

2.2 – Durée du marché

2.3 – Délai de validité des offres

2.4 – Mode de règlement

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PRESENTATION, D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

3.1 – Conditions de présentation des offres

3.2 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

ARTICLE 4 – ELIMINATION DES CANDIDATS, JUGEMENT DES OFFRES

4.1 – Elimination des candidats

4.2 – Jugement des offres

ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison de repas en liaison froide (restauration des élèves de l'école communale et des enfants de l'accueil de loisirs).

Au regard du nombre d'élèves scolarisés qui peut varier d'une année sur l'autre, la commune ne peut s'engager sur un nombre ferme de repas à réaliser. L'article 1.1 du C.C.T.P. donne une estimation des besoins journaliers.

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et n'engage pas contractuellement la commune. Aucune réclamation du titulaire du marché ne sera acceptée au regard d'un nombre inférieur ou supérieur de repas à confectionner.

Article 2 – Conditions de la consultation

➤ 2.1 – Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres :

La présente consultation est lancée avec variantes autorisées à prix unitaires sous la forme MAPA.

Les prestations ne sont pas alloties.

Le marché est un marché de fournitures et de services.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments aux Cahiers des Clauses Administratives et Techniques Particulières.

➤ 2.2 – Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée d'un an, à compter de la date de notification du marché, et renouvelable au plus une fois (soit 2 ans maximum). Les prestations débuteront à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, soit le 1^{er} septembre 2022 et courront jusqu'au dernier jour de fonctionnement de l'accueil de loisirs du mois d'août 2023, au plus tard le 31 août. Ce marché est renouvelable une fois maximum après information du prestataire deux mois avant le terme du marché.

➤ 2.3 – Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

➤ 2.4 – Mode de règlement :

Le mode de règlement choisi par la collectivité est le mandat administratif. Il est précisé à l'article 8 du C.C.A.P.

Article 3 – Conditions de présentation, d'envoi ou de remise des offres

➤ 3.1 – Conditions de présentation des offres :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat sur demande par mail ou téléchargeable sur le site internet de la commune à l'adresse <https://www.tilloylesmofflaines.fr/>.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et les prix seront indiqués en euros.

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager la Société.

Le dossier est remis sous forme dématérialisé à l'adresse Mail fabien.reck@tilloylesmofflaines.fr, le prestataire doit utiliser une plateforme de téléchargement si le dossier présente un poids trop important pour une simple transmission Mail (We-Transfert par exemple)

Il comprendra les pièces suivantes et sera organisé en deux dossiers :

1^{er} dossier

- La lettre de candidature, modèle DC4,
- La déclaration du candidat, modèle DC5 dûment rempli et signé,
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- L'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7),
- Attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail,
- Attestation de non-emploi de personnel en situation irrégulière,
- Tous les documents permettant d'évaluer les compétences techniques et professionnelles de l'entreprise :
 - Les références techniques et financières (moyens en personnels et matériels dont dispose le candidat, garanties financières qu'il est susceptible d'apporter),
 - Certificat de capacité ou de qualification professionnelle,
 - Liste des références des prestations similaires assurées par l'entreprise (pour chaque référence, le candidat devra communiquer les coordonnées d'un responsable que la collectivité pourra contacter),
 - Attestation d'assurance à jour, couvrant les responsabilités civiles.

2^{ème} dossier

- L'acte d'engagement dûment complété, daté et signé par le représentant qualifié du fournisseur ayant vocation à être titulaire du marché,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) à accepter sans modification,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) à accepter sans modification.

Au projet de marché, seront joints des documents explicatifs, notamment :

- Des indications concernant la provenance des fournitures et références des fournisseurs,
- Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens utilisés, les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du service (qualification du personnel, formation, ...)
- Une note « argumentaire » permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre,
- Modèles de menus, et menu du premier mois d'exploitation.

Article 4 – Elimination des candidats, jugement des offres

➤ 4.1 – Elimination des candidats :

Si, à l'ouverture des premières enveloppes, le pouvoir adjudicateur constate que des pièces sont manquantes, la deuxième enveloppe ne sera pas ouverte.

Ainsi, les critères d'élimination des candidats seront les suivants :

- Candidat n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés,
- Candidat dont les références techniques et / ou financières (moyens en personnels et matériels dont dispose le candidat, garanties financières qu'il est susceptible d'apporter) par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont insuffisantes.

➤ 4.2 – Jugement des offres :

Les offres devront être conformes aux prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques et Administratives Particulières.

Afin que la commune puisse se positionner sur la qualité des prestations, il est demandé à chaque candidat de bien vouloir fournir un modèle de menu qu'il propose habituellement pour les enfants et les adultes.

Les offres seront jugées sur la base des critères ci-dessous énoncés en fonction de la pondération respective qui leur a été attribuée.

1 ^{er} critère : Prix (noté de 1 à 10)	40 %
2 ^{ème} critère : Qualité générale de l'offre (notée de 1 à 10) - Qualité et variété des propositions de menus - Assurance qualité, sécurité alimentaire et hygiène - Suivi de la prestation, conseil et formation du personnel municipal - Qualité et origine des denrées utilisées (produits frais, bio, traçabilité, ...)	30 %
3 ^{ème} critère : Conditions matérielles (notées de 1 à 10) - Moyens logistiques - Flexibilité, rapidité de livraison - Rapidité d'intervention en cas de défaillance - Compatibilité avec le matériel existant actuellement au restaurant du groupe scolaire	30 %

Article 5 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter :

Mairie de Tilloy-les-Mofflaines
46 avenue Charles de Gaulle
62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES
Tél. : 03.21.73.25.75
Fax : 03.21.50.84.11
E-mail : fabien.reck@tilloylesmofflaines.fr

A _____, le

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Cachet et signature